

Commune de Marcellaz

Haute-Savoie

Modification n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Synthèse de l'enquête

Avis des PPA (Personnes publiques associées).

La Mairie a reçu cinq avis qui ont été rajoutés au dossier au fur et à mesure de leur arrivée.

1. DDT (direction départementale des territoires) : avis favorables, avec remarques sur les dispositions à prendre après approbation
2. Commune de Viuz en Sallaz : avis favorable sans observations.
3. Chambre de commerce et industrie 74 : avis favorable sans observations.
4. INAO ((institut national des appellations d'origine) : avis favorable sans observations.
5. Chambre des métiers et de l'artisanat : avis favorable sans observations.

Sans réponse de la part des autres PPA leur avis est réputé favorable.

Avis recueillis au cours de l'enquête.

- Le registre ne comporte aucune déposition.
- Pas de courrier reçu ni par la poste ni par internet.

J'ai reçu trois personnes au cours de mes permanences

- Une demande de renseignement sur le dossier sans remarques défavorables.
- Deux demandes traitant de sujets non concernés par l'enquête.

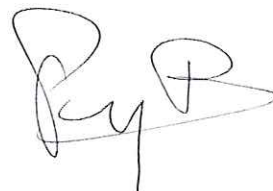
J'ai informé ces personnes de la possibilité de faire des dépositions sur le registre ou par courrier, elles n'ont pas souhaité le faire.

Le dossier n'appelle pas de remarques ni de demandes complémentaires de ma part.

Annecy le 27/09/2020

Le commissaire enquêteur

Bruno Perrier



Bruno Perrier

Sans observation.

A Marcellaz, le 29/09/20

Le Maire



Luc PATOIS